

Bulletin municipal

Liouc

Décembre 2011



Le Mot du Maire

Quel avenir... ?

Une année se termine...dans un climat de doutes et de craintes quant à l'avenir.

La nouvelle année 2012 s'ouvre. Elle doit apporter l'espoir d'un renouveau pour que les efforts à accomplir ne mettent pas en péril le développement économique et que soit stoppée la logique infernale qui conduit à la casse des emplois et des services publics nationaux et locaux.

Que ces efforts soient justement répartis, ne pénalisent pas les revenus modestes. Et surtout que les décisions politiques soient enfin prises pour remettre la finance à sa place : celle d'un outil au services des hommes et non pas un bon filon pour que quelques uns amassent des richesses au détriment de l'économie réelle.

C'est dire que les grandes échéances électorales du printemps prochain sont importantes. Elles impacteront directement l'avenir du pays, celui de chacun d'entre nous, particulièrement des jeunes auxquels il faut redonner l'espoir.

Les choix politiques opérés se répercuteront également sur la vie de nos communes qui continuent de subir la baisse de leur financement et le désengagement de l'Etat.

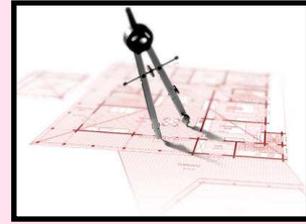
Ce contexte incertain n'empêche pas vos élus de travailler au développement du village. Ce bulletin tente de vous en rendre compte.

En attendant de pouvoir vous présenter les vœux de la mairie lors du « verre de l'amitié » traditionnel le vendredi 13 janvier, je vous souhaite au nom du conseil municipal de très bonnes fêtes de fin d'année.

Votre maire

Alain de BOUARD

Plan Local d'Urbanisme (PLU)



Avec la réunion publique du 1^{er} juillet 2011, la première phase du PLU s'est achevée par la présentation du rapport sur le diagnostic du village et la définition des principaux axes de réflexion à mener.

La deuxième étape consiste pour le conseil à élaborer le projet de Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Sous cette dénomination administrative un peu compliquée il s'agit d'élaborer un projet urbain, de décrire ce que sera l'évolution de notre commune pour les 10 à 15 années à venir sous toutes ses formes :

- préserver le cadre de vie en protégeant les espaces naturels et agricoles ;
- organiser le développement urbain sous différents aspects (zones constructibles, voirie et réseaux, schéma de circulation, équipements et espaces publics, etc.)
- valoriser le potentiel territorial et développer une économie locale adaptée

Durant toute cette phase les habitants seront informés du déroulement des travaux par le bulletin municipal et par le site internet de la mairie (www.mairie-liouc.fr).

Le projet de PADD fera l'objet d'une présentation publique à la fin de l'année 2012

DÉCLARATIONS DE FORAGE

La préfecture du Gard rappelle que selon le décret n° 2008-652 du 2 juillet 2008 tout particulier utilisant ou souhaitant réaliser un puits ou un forage à usage domestique doit le déclarer en mairie.

Cette obligation de déclaration concerne tout dispositif de prélèvement en eaux souterraines (forage ou puits) qu'il soit fonctionnel ou non (puits abandonné ou désaffecté), qu'il soit récent ou ancien.

Si vous êtes concerné, vous pouvez obtenir le formulaire de déclaration en mairie ou le télécharger sur le site de la mairie (www.mairie-liouc.fr), rubrique « vie municipale »- « démarches administratives ».



Déclaration d'ouvrage
Prélèvements, puits et forages à usage domestique

Cette déclaration doit être remplie par le propriétaire du forage ou son titulaire ou son délégué et transmise en mairie.

1. Réaménagement concernant le propriétaire

Nom : _____ Prénom : _____
Rue : _____
Adresse : Numéro : _____ Ville : _____
Code postal : _____
Téléphone fixe : _____
Courriel : _____

2. Réaménagement concernant le titulaire de l'ouvrage (propriétaire)

Nom : _____ Prénom : _____
Rue : _____
Adresse : Numéro : _____ Ville : _____
Code postal : _____
Téléphone fixe : _____
Courriel : _____

3. Réaménagement concernant le maître d'ouvrage (personne ou société) qui n'est ni le propriétaire ni le titulaire

Nom : _____ Prénom : _____
Rue : _____
Adresse : Numéro : _____ Ville : _____
Code postal : _____
Téléphone fixe : _____
Courriel : _____

4. Réaménagement concernant l'installateur (personne ou société) chargé de l'installation de l'ouvrage

Nom : _____ Prénom : _____
Rue : _____
Adresse : Numéro : _____ Ville : _____
Code postal : _____
Téléphone fixe : _____
Courriel : _____

Un forage est dit à usage domestique lorsqu'il est destiné à l'alimentation en eau potable, pourvu qu'il soit destiné à la satisfaction des besoins usagers de la commune et qu'il soit déclaré.

La Fontaine de Liouc : un projet d'ensemble

Cette fontaine située en bordure du Micou au pied du vieux village est un élément essentiel du patrimoine communal. Jadis la seule source d'eau de la commune, elle était l'objet d'attentions constantes des habitants et des responsables communaux.



Au cours des dernières années des travaux de remise en valeur ont été réalisés avec l'aide des bénévoles de l'association LPE et avec le soutien financier des syndicats du Vidourle.

Les fortes pluies cévenoles ont malheureusement mis à mal ces efforts, le Micou en crue charriant pierres et boue qui ont déferlé sur la fontaine.

A l'initiative de la mairie un programme d'ensemble a été mis sur pied avec les différents partenaires et les propriétaires riverains, chacun prenant sa part, afin de mener de front la remise en valeur de la fontaine et la stabilisation du cours du Micou :

- nettoyage du Micou, enlèvement des pierres encombrant le lit, financé par le Syndicat Interdépartemental du Vidourle
- stabilisation des rives du Micou en amont de la fontaine par enrochement des berges : programmé pour le début 2012, financé par le Syndicat du Vidourle
- construction d'un gué en lieu et place de l'ancien passage busé qui nous a causé tant de soucis lors des pluies cévenoles, abaissement de la hauteur des berges: programmé pour le début 2012
- consolidation des murs par les Chantiers d'Insertion du Pays Cévenol : terminé en décembre 2011, financé par la commune
- par les mêmes chantiers d'insertion, construction d'une calade et de deux peignes à embâcles sur le fossé débouchant sur la fontaine : terminé en décembre 2011, financé par la commune



- reconstruction d'une calade et consolidation des murs sur le chemin descendant du village vers la fontaine. Cette dernière opération est financée par la Communauté de Communes et le Conseil Général dans le cadre du programme de réhabilitation du petit patrimoine communal : programmé pour le printemps 2012

D'ici l'été prochain ce lieu historique pour le village devrait être complètement réhabilité et à l'abri espérons-nous des outrages du climat. Un lieu privilégié de promenade inséré dans le sentier d'interprétation du patrimoine « Au fil de Liouc ».

TRAVAUX DANS LE VIEUX VILLAGE



Tous nos efforts et une bonne partie de notre temps sont consacrés aux travaux dans le vieux village, avec leurs lots d'imprévus de toutes sortes.

Nous avons la satisfaction d'avoir réussi à jumeler l'ensemble des travaux : assainissement, renouvellement complet du réseau d'eau potable, enfouissement de l'électricité de l'éclairage, du téléphone et création d'un réseau de sonorisation pour les fêtes et manifestations à venir dans le village.

L'ensemble du projet a fait l'objet d'une présentation publique le 13 septembre 2011. Le matériel d'éclairage (mâts, consoles, lanternes) a été présenté lors d'une mini exposition qui s'est tenue en mairie les 25 et 26 novembre.

Les travaux se poursuivent, et nous tenons à saluer l'excellent travail des équipes et leur disponibilité pour réduire au maximum les gênes occasionnées et résoudre les petits problèmes rencontrés au fur et à mesure de l'avancée du chantier.

Malgré cela et comme souvent dans les projets importants, nous rencontrons des imprévus qui occasionnent des retards et des surcoûts.

D'une part nous avons dû déplacer le poste de relevage du bas du village de l'autre côté de la route de Sommières, faute d'avoir obtenu l'autorisation nécessaire à son implantation du côté du village. Ceci nous impose un passage des conduites par forage sous la route départementale et un surcoût de 30.000 euros.

D'autre part, et malgré toutes les précautions prises lors de l'appel d'offre, la ligne électrique qui surplombe la future station d'épuration doit être rehaussée. Cette opération n'a été entreprise que le 5 décembre, mais manque de chance, le camion-grue est tombé en panne et il a fallu reprogrammer une intervention pour le 10 janvier 2012 : encore un mois supplémentaire de retard...



Compte tenu de ces aléas, et du fait que de toutes façons, le branchement électrique nécessaire ne sera installé par ERDF qu'à la fin du printemps, le service d'assainissement devrait être opérationnel pour le vieux village au début de l'été prochain.

Pour le hameau de la Rouvière, les travaux seront programmés à partir du début de l'été 2012 pour une mise en service à la fin de l'année.

Rappelons que le conseil municipal a fixé le montant du raccordement à 1.500 euros par habitation. Ce montant sera facturé lors de la mise en service, soit avec 6 mois de retard sur les prévisions pour le vieux village. Cela permet à chacun de prévoir d'avance cette dépense malheureusement nécessaire pour payer les entreprises...

TRAVAUX RUE DU COUTACH

Peu à peu la rue du Coutach fait peau neuve dans sa partie inférieure.

Au début de cette année des travaux ont été réalisés pour mieux canaliser les eaux de pluies et éviter les débordements sur la chaussée particulièrement gênant en cas de gel. Le mois dernier les Chantiers d'Insertion du Pays Cévenol ont construit un muret sur le côté gauche de la rue afin de stabiliser la chaussée et d'améliorer l'écoulement des eaux de pluies dans le fossé.



Actuellement une entreprise spécialisée construit un mur de soutènement sur le côté droit. La circulation des véhicules sera ainsi grandement améliorée sur cette voie.

Rappelons que la commune est désormais propriétaire d'un terrain d'environ 1.000 mètres carrés à la jonction entre la rue du Coutach et le chemin de la Calade. Cette acquisition va permettre la construction d'un bâtiment technique plus que nécessaire pour la mairie.

Enfin, dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, seront programmés à cet emplacement des places de parking et un lieu de convivialité autour du puits.

Le site Internet de la Mairie

Le site Internet de la mairie est toujours à votre disposition :

www.mairie-liouc.fr.

Preuve de son utilité, il est consulté environ 300 fois chaque mois.

Il vous tient informés des dernières nouvelles, des réunions du conseil municipal et du conseil communautaire, des travaux en cours.

Il vous renseigne sur les démarches administratives courantes avec possibilité de télécharger les formulaires administratifs, etc.

Si vous souhaitez publier des informations associatives ou culturelles ; si vous souhaitez compléter des informations historiques ou touristiques sur la commune, n'hésitez pas à nous contacter par courrier électronique :

mairie.de.liouc@wanadoo.fr



Dans l'Etat Civil de la Commune

Nous avons eu à déplorer deux décès sur la commune depuis l'été dernier :

Monsieur CROMMAR domicilié en Belgique est décédé à Liouc où il passait ses vacances dans un gîte.

Madame Elze GERRITZE est décédée le 17 octobre. Madame GERRITZE était une des plus anciennes habitantes néo-rurale du hameau de la Rouvière, elle y avait connu les moutons...elle était l'auteur des photographies qui ont été éditées sous forme de carte postale par l'association LPE. Le maire a présenté toutes les condoléances de la commune à son époux Monsieur Keis GERRITSE.

PERMANENCE ELECTORALE

Comme chaque année, la période de révision des listes électorales sera close le 31 décembre.

Une permanence exceptionnelle aura lieu en mairie le

samedi 31 décembre de 10h à 12h.

Pensez à venir vous inscrire si vous ne l'êtes déjà. Ceci est particulièrement important au vu des échéances électorales majeures en 2012.

Les Vœux du Conseil

Toute l'équipe municipale vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année.

Pour bien débiter la nouvelle année ensemble, nous vous invitons à participer à un apéritif convivial le

***Vendredi 13 janvier à 18h30
Dans l'ancienne chapelle du village***

